

REGLEMENT

Ami(e)s Cyclos nous partageons la route, redoubler de prudence.

le port du casque est obligatoire.

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière au présent règlement.

Chaque participant(e) est tenu(e) de respecter le code de la route .

Respecter les autres en faisant preuve de courtoisie sans prendre de risques inconsidérés.

Mesures sanitaires

Les organisateurs appliqueront le protocole sanitaire en vigueur le jour de la manifestation.

Gel à disposition – sens de circulation

Les circuits sont tous balisés et un plan des circuits vous sera remis lors de votre inscription avec numéros téléphones organisation et secours

Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique

Sur le parcours,

un espace de sécurité, entre chaque groupe constitué de 10 à 15 cyclos doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manoeuvres de dépassement et de se rabattement en toute sécurité.

Les participants se doivent d'appliquer les dispositions du Code de la route, de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes.

Chaque participant atteste son aptitude à la pratique du cyclotourisme.

Participation des mineurs :

Les jeunes mineurs, licenciés ou non, devront être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrement qualifié.

Assurance des organisateurs et des participants :

L'organisation a souscrit une assurance spécifique chez AXA pour la manifestation.

tous les participants licenciés à une fédération sportive et non licenciés y compris les étrangers sont assurés par des garanties conformes aux dispositions article L 321-1 du Code du sport.

Eco-responsable

Respecter la nature, ne pas souiller de déchets quelconques.

Si vous disposez d'un gobelet pensez à le prendre.

Du fait de leur inscription, les participants acceptent que les organisateurs se réservent le droit d'utiliser leur image à des fins de promouvoir l'événement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler en cas d'événements naturels pouvant présenter un danger.

